

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 23/05/2024

VOI.24.00.A01234

**OBJET :** Arrêté temporaire de circulation  
RUE BLAISE PASCAL, BOULEVARD OUEST, VOIES DES MERCUREAUX,  
AVENUE FRANCOIS MITTERRAND, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE, RUE  
BERTRAND RUSSELL, RUE PIERRE RUBENS, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE  
REMBRANDT, RUE GOYA et RUE PAUL GAUGUIN

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis favorable de la DIR EST  
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY  
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/05/2024 au 31/05/2024 RUE BLAISE PASCAL, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE, RUE BERTRAND RUSSELL, RUE PIERRE RUBENS, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE REMBRANDT, RUE GOYA et RUE PAUL GAUGUIN

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, la circulation des véhicules est interdite de 21h à 6h RUE BLAISE PASCAL dans sa partie comprise entre la ROUTE NATIONALE 57 et la RUE PIERRE RUBENS, dans ce sens. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

**Article 2 :** À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis la ROUTE DEPARTEMENTALE 673 et ROUTE NATIONALE 57 . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- BOULEVARD OUEST (Besançon)
- GIRATOIRE VOIES DES MERCUREAUX
- BRETELLE ACCES AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
- BOULEVARD SALVADOR ALLENDE
- RUE BERTRAND RUSSELL

**Article 3 :** À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, pour faciliter l'accès à la POLYCLINIQUE DE FRANCHE-COMTE les véhicules de secours devront emprunter l'itinéraire suivant de 21h à 6h, BRETELLE ACCES BOULEVARD SALVADOR ALLENDE et RUE BERTRAND RUSSELL.



**Article 4 :** À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, les véhicules circulant sur RUE PIERRE RUBENS, RUE GOYA :

- RUE PIERRE RUBENS
- RUE AUGUSTE RENOIR
- RUE REMBRANDT
- RUE GOYA
- RUE PAUL GAUGUIN

**Article 5 :** À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, les usagers de la RUE PERNETTE, de la RUE UTRILLO, du parking de la POLYCLINIQUE DE FRANCHE -COMTE et de la RUE RODIN auront l'obligation de tourner à gauche sur la RUE BLAISE PASCAL.

**Article 6 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

**Article 7 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 8 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 23 MAI 2024

Pour la Maire,  
Par déléguation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée